

Séance : 7-2026
Délibération : 137-2026

Commune de Pleucadeuc

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le onze septembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers	ELUS	Présent	Pouvoir à	ELUS	Présent	Pouvoir à
En exercice : 19	Loïc BALAC	X		Yvonne NAFTEUX	X	
Présents : 14	Nathalie GOURMIL	X		Hélène LEVASSEUR	X	
Votants : 19	Jean-François BUSSON		Jim Lemierre	Boulo Dugué Céline		Hélène Levasseur
Pouvoirs : 5	ROUX Patricia	x		Laetita MACE	X	
Secrétaire de séance : Yvonne NAFTEUX	Rudy LANOE	X		Marie-Pierre BOCANDE	X	
	Létitia RIO	X		Delphine ETRILLARD	X	
	André GUILLEMOT		Loïc Balac	Serge BRAUD		Yvonne Nafteux
	Alain LOYER	X		Fabien TRICHARD		Romain Laborderie
	Romain LABORDERIE	X		Lemierre Jim	X	
	Philippe RACOUET	X				

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE « AMBASSADEURS » DE L'ARIC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de De l'Oust à Brocéliande Communauté à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (Aric) ;

Considérant que De l'Oust à Brocéliande Communauté a souhaité porter la question de la formation des élus locaux à l'échelle intercommunale afin de faciliter l'accès des élus du territoire à une offre de formation adaptée à leurs besoins ;

Considérant que, dans le cadre d'une collaboration avec l'Aric, une démarche dite « des ambassadeurs » est proposée, reposant sur la désignation, dans chaque commune, d'un élu référent ;

Considérant que cet élu référent aura notamment pour mission de représenter les élus de sa commune, de faire remonter leurs besoins en matière de formation et de contribuer à l'identification des thématiques susceptibles de répondre aux enjeux rencontrés dans l'exercice des mandats municipaux ;

Considérant que les ambassadeurs seront invités à participer une fois par an à une réunion visant à construire collectivement un programme de formation adapté aux besoins des élus du territoire ;

Considérant que cette démarche permet de favoriser une programmation des formations construite en concertation avec les élus, d'adapter les contenus aux enjeux spécifiques du territoire, de mutualiser les coûts de formation au prorata du nombre d'élus de chaque

commune et de favoriser les échanges, le partage d'expériences et l'apprentissage entre élus municipaux ;

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de désigner un élu référent de la commune pour participer à cette démarche ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

Article 1 : De participer à la démarche « Ambassadeurs » mise en place par De l'Oust à Brocéliande Communauté en partenariat avec l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (Aric).

Article 2 : De désigner Létitia RIO, en qualité d'élue référente de la commune dans le cadre de cette démarche.

Article 3 : De préciser que l'élue référente aura notamment pour mission :

- de représenter les élus de la commune dans le cadre de la démarche ;
- de faire remonter les besoins et attentes des élus de la commune en matière de formation ;
- de contribuer à l'identification des thématiques de formation pertinentes au regard des enjeux locaux et de l'exercice des mandats municipaux ;
- de participer aux réunions annuelles des ambassadeurs organisées dans le cadre de cette démarche.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre la désignation de l'élue référente à De l'Oust à Brocéliande Communauté.

Vote à l'unanimité :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,
Yvonne NAFTEUX